



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 4 juin 2013

19 heures 00

FL/MG

N° 001548

Service Prévention -
Convention de
partenariat Mairie
d'APT - Communauté
des Communes du
Pays d'Apt - Cité
Scolaire Charles de
Gaulle à APT

Affiché le :

Le **mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : Mme Leila BECHICHE, Monsieur Jean Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

Vu, la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu, le Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département,

Vu, le Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012,

Vu, la circulaire conjointe du 8 juillet 2011, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, dont la prévention de la délinquance est partie intégrante de leurs compétences respectives, ont décliné ces champs d'action et notamment la prévention et la lutte contre les violences à l'École,

Vu, la délibération DL/JM n° 451 du 23 mars 2007 approuvant le projet de développement urbain et social des quartiers prioritaires appelé Contrat Urbain de Cohésion Sociale ainsi que la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale passé entre la commune, l'État, la Région, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Vu, la délibération DL/VC n° 1199 du 31 mai 2011 approuvant l'avenant n° 3 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2014 la convention cadre initialement conclue pour la période 2007-2009.

Considérant, que la lutte contre toutes les formes de violence et de délinquance en milieu

scolaire nécessite la mobilisation des moyens et des compétences des services de la ville centre, ceux de la Communauté de Communes du Pays d'Apt (Service Petite enfance) et ceux de la Cité Scolaire avec le fonctionnement du Module Inclusion – Remobilisation.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, il est proposé au conseil d'approuver la convention de partenariat entre la Commune d'Apt, la Communauté de Communes du Pays d'Apt et la Cité Scolaire Charles de Gaulle.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la convention partenariale entre la Mairie d'Apt, la Communauté des Communes du Pays d'Apt et la Cité Scolaire Charles de Gaulle à Apt, pour la mise en œuvre du Module Inclusion-Remobilisation,

Autorise, le Maire ou son Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à la prévention à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**